



CentraleSupélec

université
PARIS-SACLAY

ÉDITION 2025-2026

Bienvenue à CentraleSupélec !

●
GUIDE DE L'ÉTUDIANT
CAMPUS DE METZ



Éditos

Tout d'abord, je vous renouvelle mes félicitations pour votre admission et votre décision de rejoindre CentraleSupélec !

Nous ne doutons pas que les mois ou années à venir seront inoubliables et que vous saurez tirer partie des opportunités que l'École vous propose.

Ce livret a pour objectif de vous aider à vous installer et à prendre vos marques sur le campus de CentraleSupélec de Metz, en vous donnant de nombreuses informations sur tous les services et contacts dont vous pourrez avoir besoin.

J'espère qu'il vous sera utile et que vous prendrez plaisir à le lire.
Cordialement,



Romain SOUBEYRAN

Directeur général de CentraleSupélec

Chères étudiantes, chers étudiants

Félicitations pour votre admission à CentraleSupélec ! C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons bientôt sur le campus de Metz, où débutera une nouvelle étape enrichissante de votre parcours académique.

Dans l'attente de vous rencontrer à la rentrée, ce livret a pour vocation de vous fournir les informations clés pour bien préparer votre arrivée : logement, accès au campus, formalités administratives... tout y est pour vous accompagner dans cette transition.

Nous vous souhaitons une très bonne installation et nous réjouissons de vous retrouver début septembre.

Bien à vous,



Delphine WOLFERSBERGER

Directrice du campus de Metz de CentraleSupélec

Sommaire

01 Se préparer à venir en France

4-5

02 Arriver en France

6-7

03 Démarches administratives

8-13

04 Vivre à CentraleSupélec

14-24

Préparer votre arrivée en France

Avant votre arrivée en France, commencez à chercher un logement (voir la section logement).

Un mois avant le départ



Demandez votre visa

Pour les étudiants hors Union européenne : faites les démarches pour obtenir votre visa au moins un mois avant votre arrivée.

● À qui s'adresser

Au consulat ou à l'ambassade de France de votre pays de résidence, dès que vous avez reçu l'attestation d'admission de votre établissement.

Les documents à fournir dépendent de votre situation. Pour les connaître, consultez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16162?lang=fr>

Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse n'ont pas besoin de visa pour étudier en France.



Vérifiez votre carte de retrait

Vérifiez que votre carte bancaire vous permettra de retirer de l'argent à votre arrivée en France. Si ce n'est pas le cas, emportez de l'argent liquide. Vous pourrez ouvrir un compte bancaire en France plus tard.

Une semaine avant le départ

Préparez les documents nécessaires à votre voyage et à votre installation, à savoir :



Documents d'identité

- Photo d'identité au format numérique et, le cas échéant, votre visa ou permis de séjour ;
- Carte d'identité ou passeport ;
- Acte de naissance (traduction et copie certifiée conforme) ;
- Permis de conduire si vous avez l'intention de conduire en France.



Documents relatifs à vos études en France

- Certificat d'inscription à CentraleSupélec ;
- Certificat(s) de langue (français, anglais...);
- Diplômes antérieurs (traduction et copie certifiée conforme)
- Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires (étudiants internationaux)
- Attestation de bourse d'études
- Attestation d'assurance civile pour l'année 2025-2026 (voir la rubrique dédiée)



Documents relatifs à votre voyage

- Vos billets de train ou d'avion ;
- Votre itinéraire depuis l'aéroport.

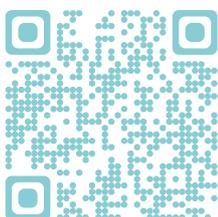


Documents relatifs à votre installation

- Votre réservation de logement sous forme imprimée ;
- Les documents nécessaires à votre entrée dans le logement ;
- La liste et les coordonnées de vos contacts en France.

N'hésitez pas à scanner ou à prendre des photos de vos documents et à vous les envoyer par e-mail ou à les sauvegarder sur un cloud. Vous pourrez ainsi y accéder facilement à tout moment.

Pensez à emporter votre **téléphone portable**, une **carte bancaire utilisable en France** et l'original ou une copie de votre **carnet de santé**.



Plus d'informations

Retrouvez toutes les informations sur le site Rentrée de CentraleSupélec
<https://rentree.centralesupelec.fr/fr/accueil>



CentraleSupélec

Campus de Metz

Arriver en France

Le campus de Metz implanté dans un environnement dynamique au carrefour de l'Europe, propose une expérience CentraleSupélec complète dans un cadre à taille humaine.

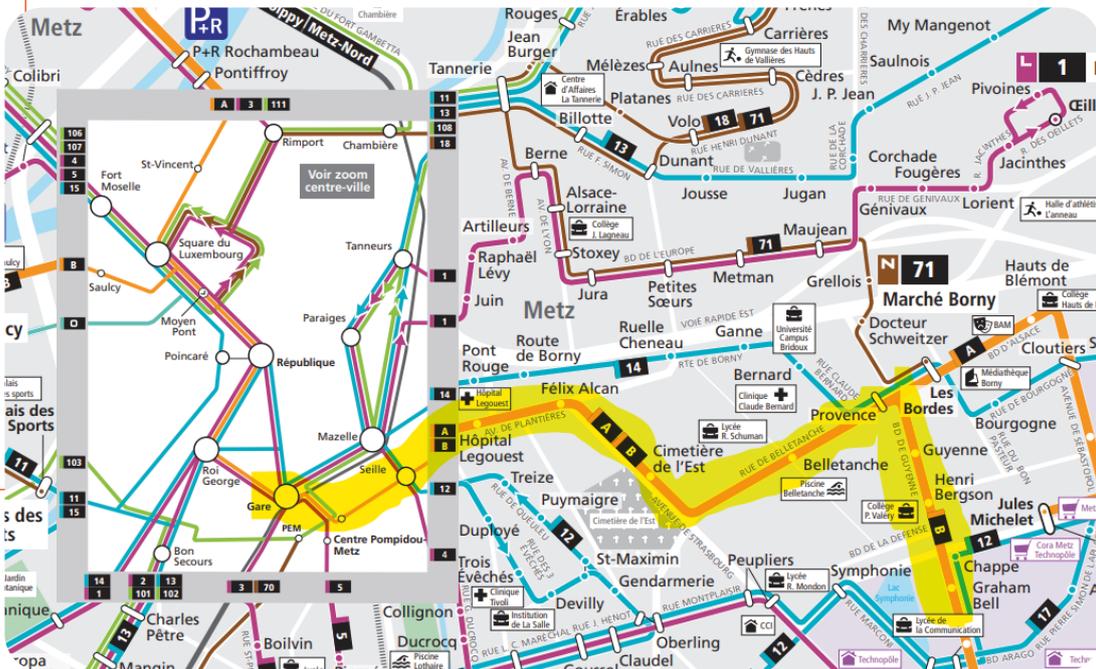


Si vous arrivez en train

- La gare de Paris-Est est à 1h30 de Metz Ville.

Depuis la gare, prendre le bus **METTIS ligne B**, en direction d'Hôpital Mercy et descendre à l'arrêt **Graham Bell** (environ 15 minutes). Il vous faudra acheter une carte de transport dans un distributeur que vous pouvez trouver à chaque arrêt.

Exemple de tarifs : 1 voyage 1,90 € - 2 € ; 2 voyages 3,40 € - 3,50 € ; 10 voyages 15,30 €

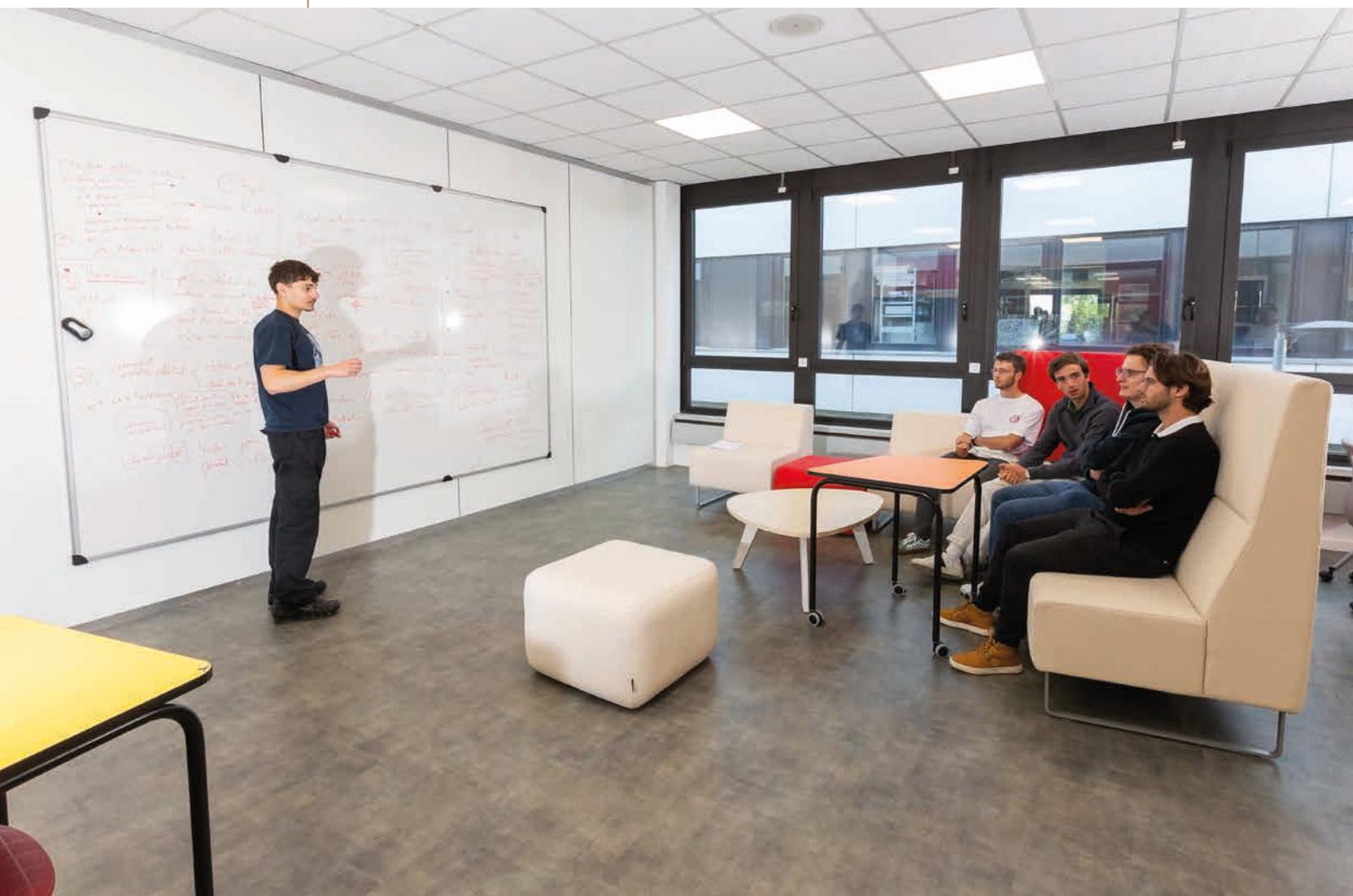




Si vous arrivez en voiture

- **Paris est à moins de 3h de Metz par l'autoroute.**

Prendre l'autoroute A4 en direction de Strasbourg et prendre la sortie Metz-Est, puis prendre la direction de Technopôle Metz.



03 Démarches administratives

Pour vivre en France

À votre arrivée en France, vous devrez accomplir plusieurs formalités. Celles-ci sont nécessaires pour que vous puissiez bénéficier de soins médicaux ou trouver une banque ou un logement. D'autres vous permettront de circuler.



Validation de visa

Si vous êtes venu en France avec un visa nécessitant une validation, faites-la dans les premiers jours de votre arrivée pour vous inscrire à la Sécurité sociale et pouvoir voyager pendant votre séjour.

Connectez-vous sur <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>.

Visa étudiant long séjour ou VLSTS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour)

À votre arrivée en France et au plus tard dans les 3 mois suivant votre arrivée, vous devez valider votre visa pour lui donner "valeur de titre de séjour". Cette procédure est obligatoire pour tous les détenteurs de ce visa. Vous devez valider votre visa en ligne sur la plateforme de l'ANEF. Vous devrez avoir pour cela :

- une adresse électronique valide,
- les informations relatives à votre visa,
- votre date d'arrivée en France,
- votre adresse de résidence en France,
- une carte de paiement pour régler la taxe de séjour en ligne ou un timbre électronique, à acheter dans un bureau de tabac sur un terminal dédié (paiement en espèces).

Après avoir saisi le numéro de votre visa, fourni diverses informations et payé une taxe de 50€ pour un "statut étudiant" sous forme de timbre fiscal électronique, vous devez confirmer l'enregistrement de votre visa et recevez une attestation de validation au format PDF. Cette attestation doit être sauvegardée. Elle a valeur de titre de séjour jusqu'à la date de fin indiquée sur le visa.

Visa mineurs scolarisés / concours / étudiants algériens

Vous devez déposer une première demande de titre de séjour après validation de votre inscription dans votre école ou université (visa concours / étudiant algérien) ou dès que vous avez atteint votre majorité (visa mineur scolarisé). Pour cela il suffit de prendre rendez-vous dans la préfecture de rattachement de votre campus de Metz : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>



Ouverture d'un compte bancaire

Disposer d'un compte bancaire est un droit reconnu par la loi française. Un étudiant étranger vivant en France peut ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque en France.

Comparez les offres des différentes banques. Les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent varier considérablement d'une banque à l'autre. Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile
- un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant.

L'ouverture d'un compte bancaire donne droit à une carte bancaire et à un chéquier. Grâce à votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB), vous pourrez facilement mettre en place des prélèvements automatiques pour divers abonnements. A noter que le BDI (association étudiante "Bureau des Internationaux") a un partenariat avec la Société Générale et qu'avec un RIB vous pourrez ouvrir votre compte bancaire pour 2 euros par an.

Si vous avez des difficultés à ouvrir un compte bancaire, il existe une procédure appelée "droit au compte". La Banque de France désignera automatiquement une banque qui aura l'obligation de vous ouvrir un compte. Les détails de cette procédure, les documents à fournir et les associations d'aide sont disponibles sur le site de la Banque de France.

Inscription à la Sécurité sociale

La Sécurité sociale permet aux étudiants étrangers de bénéficier d'une couverture sociale pendant leurs études en France.

ameli.fr
santé

Commencez votre inscription dès votre arrivée en France, car la procédure est longue. Vous obtiendrez d'abord une attestation provisoire d'affiliation, puis une attestation définitive une fois que vous aurez validé votre visa et créé un compte bancaire.

Si vous êtes un étudiant européen, vous n'avez pas besoin de vous inscrire à la Sécurité sociale française si vous avez une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Vous pouvez utiliser votre carte et recevoir des soins en France. Cette carte est à demander dans votre pays d'origine. *Les étudiants concernés sont ceux qui ont la nationalité d'un pays de l'Union européenne, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.*

Si vous êtes un étudiant non européen, vous devez vous inscrire au régime général de la Sécurité sociale française. Cette inscription est gratuite. Elle doit être effectuée immédiatement après votre inscription dans votre établissement. Elle se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiants internationaux. Il est disponible en français et en anglais.

Connectez-vous à l'adresse suivante :
<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>.

Documents à fournir pour obtenir votre attestation de droit provisoire à la Sécurité sociale :

- votre certificat d'inscription pour l'année académique en cours ou votre carte d'étudiant ;
- une pièce d'identité ;
- votre visa d'étudiant ou visa de long séjour valable pour la résidence (VLS-TS).

Documents complémentaires nécessaires pour compléter votre inscription à la Sécurité sociale et obtenir votre attestation de droits définitifs :

- votre titre de séjour (visa validé par le ministère de l'Intérieur) ;
- un justificatif d'état civil (acte de naissance, par exemple). Une traduction sera exigée pour les étudiants non européens. La traduction est facultative pour les étudiants européens (sauf pour les étudiants grecs et bulgares) ;
- un relevé de compte bancaire à votre nom. Si vous n'avez pas de compte bancaire en France, vous pouvez fournir les coordonnées bancaires (IBAN) d'un compte à l'étranger.

S'inscrire à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Le gouvernement français propose une aide pour payer votre logement : l'APL, ou aide personnalisée au logement.

Inscrivez-vous sur le site et en fonction de votre situation, vous recevrez chaque mois un montant fixe pour vous aider à payer votre loyer. Rendez-vous sur : <https://www.caf.fr>, et sélectionnez votre département (57 pour Metz).

Là encore, commencez votre inscription le plus tôt possible, car la procédure est longue.



Assurance et garant

À l'arrivée, il est obligatoire de souscrire une assurance multirisque couvrant l'hébergement, la responsabilité civile et les biens.

Cette "attestation de responsabilité civile et multirisques habitation" vous est souvent remise par votre banque. Vous devrez également trouver un garant qui s'engage à payer votre loyer en cas de défaillance de votre part. Vous pouvez utiliser :

- Visale (www.visale.fr), un service gouvernemental gratuit pour les étudiants et apprentis (que vous soyez étudiant ou apprenti, précisez "étudiant" pour votre statut),
- ou Garantme (www.garantme.fr), un organisme privé.



Aide au dépôt de garantie pour les étudiants en contrat d'apprentissage

L'AVANCE LOCA-PASS® est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0 % pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie. Testez votre éligibilité sur le site locapass.actionlogement.fr



L'aide MOBILI-JEUNE pour les étudiants en apprentissage

L'aide MOBILI-JEUNE® s'adresse aux jeunes de moins de trente ans ayant déposé leur demande au plus tard le jour de leur trentième anniversaire.

Ils doivent être en formation en alternance au sein d'une entreprise (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) du secteur privé non-agricole à la date de la demande d'aide.

Le montant de l'aide (subvention) est de 10 € minimum et de 100 € maximum sur une période de 3 ans.

Le logement peut être meublé ou non, conventionné ou non et son usage délivré à l'occasion de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective ou un avenant en colocation.

Votre demande d'aide doit être réalisée dans les 3 mois qui précèdent ou dans les 5 mois qui suivent la date de début d'exécution du contrat d'alternance ou la date d'anniversaire du contrat.

- Pour avoir toutes les informations : <https://www.actionlogement.fr/laide-mobili-jeune>
- Pour faire une simulation : <https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=%2F>





Bénéficier d'un forfait téléphonique/internet local

Vous pouvez commander une carte SIM en ligne ; elle vous sera envoyée à votre arrivée. Si vous souhaitez aller la chercher vous-même, des magasins et des distributeurs automatiques existent dans les grandes villes et les centres commerciaux.

Il existe de nombreux fournisseurs qui proposent des offres différentes.

Les plus importants sont :

- Free : www.mobile.free.fr
- Bouygues : www.bouyguetelecom.fr
- SFR : www.sfr.fr
- Orange : www.orange.fr

Le Wi-Fi à Césal est fourni par ViaRézo, l'association étudiante d'informatique et de réseaux du campus. L'accès à ce service est conditionné à une cotisation (environ 50 € par an).

free

bouygues
telecom

SFR

orange™

Pour étudier à CentraleSupélec

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Le paiement de la CVEC est obligatoire pour s'inscrire à CentraleSupélec. Son montant est de 105 € pour l'année 2025-2026.



Les catégories d'étudiants suivantes ne sont pas soumises à la CVEC :

- les programmes d'enseignement payés par l'employeur (apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue) ;
- les étudiants en échange dans le cadre de programmes régis par un accord entre un établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'accueil en France. Ces étudiants ne sont pas officiellement considérés comme inscrits en France (double diplôme non payant, échanges académiques).

Vous pouvez la payer par internet en vous connectant au site cvec.etudiant.gouv.fr.

Vous pouvez également la payer en espèces dans un bureau de poste.

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français, public ou privé, doivent s'acquitter de cette contribution, à l'exception des étudiants :

- titulaires d'une bourse sur critères sociaux du CROUS ou d'une bourse versée par une région ;
- bénéficiant d'une bourse de l'État français (BGF).

Dans tous les cas, même les étudiants exonérés de la contribution vie étudiante et de campus doivent se connecter au site cvec.etudiant.gouv.fr pour valider leur exonération et recevoir une attestation leur permettant de s'inscrire dans leur établissement d'enseignement supérieur.

Inscription administrative à CentraleSupélec

Vous devez remplir votre dossier d'inscription sur notre plateforme d'inscription en ligne, Géode pour finaliser votre inscription, payer vos droits de scolarité et obtenir votre carte d'étudiant.

Remplissez votre dossier d'inscription le plus tôt possible. La Référente du Wolcome Students Desk (Bureau D016), pôle scolarité se tient à votre disposition pour toute question ou problème financier.

Votre dossier doit être complété dans le mois qui suit le début de l'année académique.

Si vous payez en 3 fois, veuillez soumettre votre demande en indiquant ce mode de paiement.

Si votre dossier n'est pas validé, vous ne pourrez pas passer vos examens, faire votre stage ou valider votre année.

IMPORTANT

Tous les étudiants non européens primo-entrants et les étudiants en situation de handicap doivent passer une visite médicale.





Aides financières

La Fondation CentraleSupélec

La Fondation CentraleSupélec soutient les élèves ingénieurs français et étrangers, les étudiants en Master, MS, MSc et Bachelors, en fonction de leurs difficultés, de leurs besoins ou de leurs projets, par le biais de :



- bourses de vie (élèves-ingénieurs de 1^{ère} année) et des garanties de prêts sous conditions de ressources pour vous aider à faire face aux coûts de la vie étudiante et/ou soutenir vos projets de mobilité internationale. Trois commissions sont organisées chaque année : octobre, janvier et mai ;
- prêts informatiques pour les étudiants qui ne peuvent pas acheter d'ordinateur ou dont l'ordinateur est en panne ;
- bourses du Centre des Diversités et de l'Inclusion : des bourses supplémentaires pour les élèves ingénieurs boursiers du CROUS des échelons 1 à 7 ont été créées. En 1^{ère} année : 2 000 €, incluant le coût du week-end d'intégration (WEI) et en 2^e année : 1 000 €.

Contact : laura.scazzola@centralesupelec.fr



Aides de l'École

CentraleSupélec met également à disposition des aides pour les étudiants en difficulté (aides alimentaires, bourses...).

Plusieurs commissions d'attribution des bourses sont réalisées chaque année.

Contact : armelle.minez@centralesupelec.fr

KLARO

Klaro (www.klaro.fr) est une **application qui permet de connaître les modalités et les montants des aides financières** auxquelles vous pouvez prétendre, CentraleSupélec et l'Université Paris-Saclay mettent à votre disposition une application qui recense toutes les aides dont vous pouvez bénéficier en fonction de votre situation.

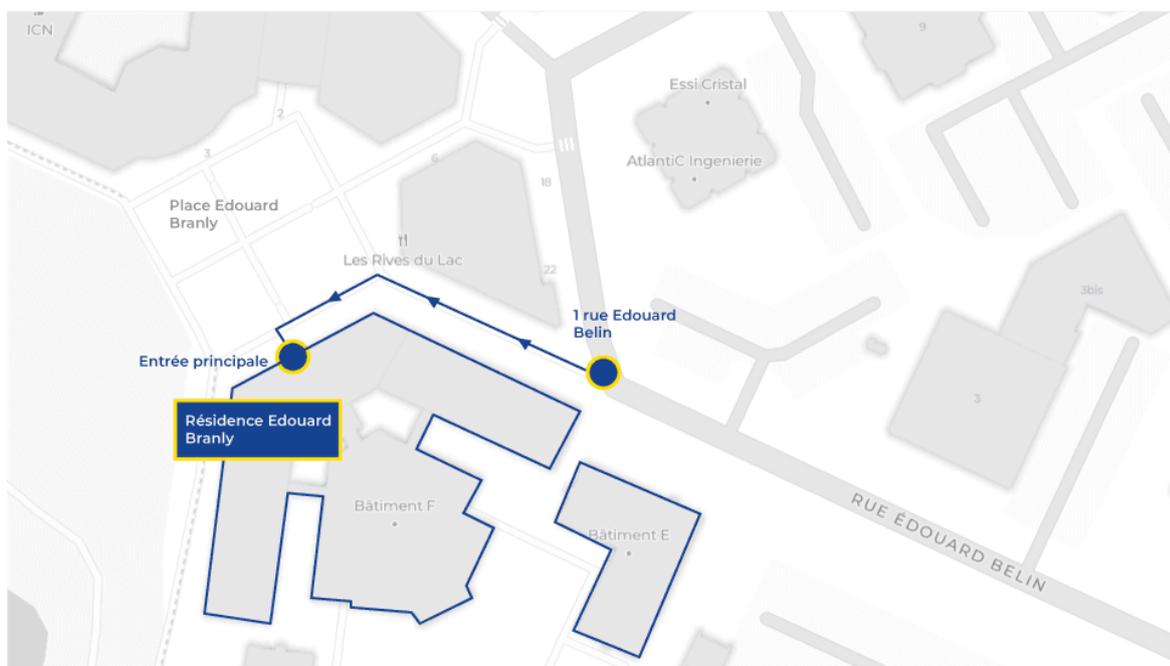
04

Vivre à CentraleSupélec

Le logement

Indépendante de la direction de l'école et située sur le Technopôle de Metz, à proximité du Lac Symphonie et du campus, la Résidence Edouard Branly loue des logements étudiants.





Une fois accepté à CentraleSupélec, campus de Metz, une chambre est pré-bloquée pour vous à la résidence, jusqu'au 18 août 2025.

- Pour cela, vous devez impérativement effectuer et avant cette date butoir votre demande de logement en complétant un dossier complet sur leur site internet au plus tôt possible : <https://edouardbranly.eurometropolemetzhabitat.fr/>

Quelques précisions importantes :

- Les baux de location sont à tacite reconduction, il n'est pas nécessaire de les modifier. Tant que l'étudiant ne transmet pas sa lettre de congé, et ne réalise pas son état des lieux de sortie avec nous, il demeure locataire.
- Les éléments d'informations, dont les typologies et le montant de loyer ainsi que la mise à jour à l'avancement des travaux sont sur le site.
- Les étudiants doivent faire leur demande VISALE sur le site ACTION LOGEMENT avant d'avoir leur résultat au concours, et en utilisant l'attestation de scolarité actuelle. En août, leur service est débordé et a des délais de traitement importants. Ce document leur sera utile que ce soit chez nous ou un avec autre bailleur. Les alternants doivent cocher "étudiant" pour ne pas voir leur dossier bloqué en raison du contrat avec l'employeur absent.
- Si un étudiant a une difficulté particulière, contact uniquement par courriel : residence.edouardbranly@sem-emh.fr



Se repérer sur le campus

Une visite du campus est proposée à chaque étudiant à son arrivée.

Payer sur le campus

Distributeurs de billets

Il y a un distributeur automatique de billets dans le Centre Commercial Carrefour Metz-Technopole, à 5 minutes à pied du campus.

Izly

Izly est un moyen de paiement sans contact sur le campus, à l'aide de votre smartphone ou de votre carte d'étudiant.

Budget mensuel moyen (estimation)

Logement (avant la réduction de la CAF)	550 €
Restaurant universitaire (Crous, 3,30 €/repas)	150 €
Courses	100 €
Dépenses personnelles (lingerie, produits d'hygiène, etc.)	80 €
Transport, téléphone, réseau wifi	80 €
Autres (santé, urgences)	50 €
Dépenses totales	1010 €/mois

Manger

Le CROUS

Le bâtiment dispose d'un accès direct au CROUS situé dans les locaux de l'école, ouvert pour le déjeuner, mais il y a aussi le CROUS Technopôle, situé un peu plus loin, qui est ouvert le soir.

La cafétéria dispose d'un micro-ondes, que certains utilisent pour réchauffer leurs plats.

Moyens de paiement CROUS :
Compte Izly, carte bancaire

Supermarchés proches

L'hypermarché le plus proche est Carrefour Metz Technopole (5 minutes à pied). La plupart des étudiants y font leurs courses.

<https://maps.app.goo.gl/bLMJZCYnmYU1fsu8>

Il existe également un supermarché Bio à proximité à Metz Mezzanine (10/15 minutes à pied).

Se déplacer



Se déplacer en train

Metz dispose de deux gares principales :

Gare de Metz Ville ou Gare Lorraine TGV

(des navettes relient la gare Lorraine TGV à la gare de Metz Ville) : <https://www.transdev-grandest.fr/uploads/navette.pdf>

Si vous avez l'intention de voyager beaucoup en France, il est fortement conseillé de prendre un abonnement TGVmax pour 79 €/mois.



Se déplacer en bus

LEMET est la société qui s'occupe des transports à l'intérieur de la ville de Metz

(<https://www.lemet.fr>).

Il y a deux lignes de bus principales à Metz :

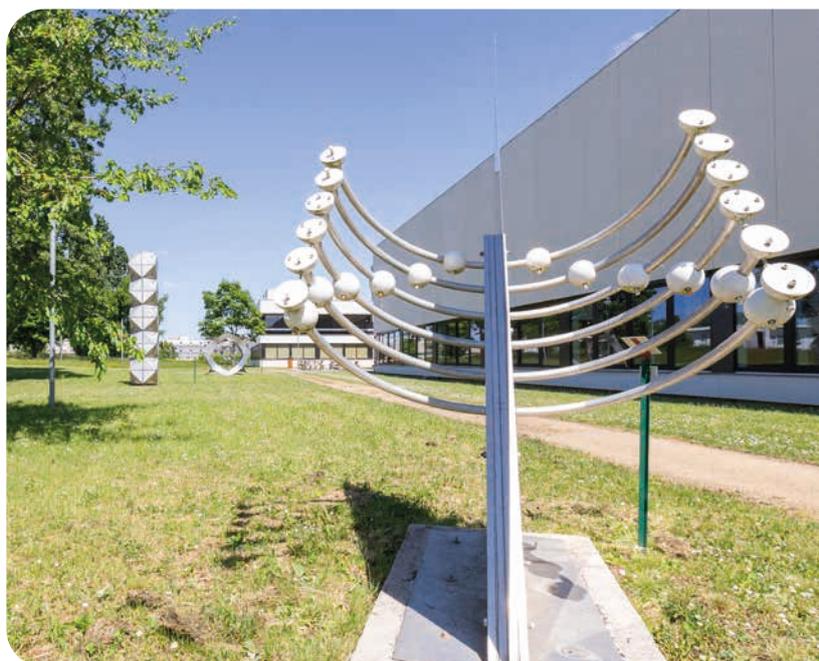
le Mettis A et le Mettis B. Les deux circulent sur de fortes amplitudes horaires et le temps d'attente entre les bus est très court. Leur circulation est plus faible pendant les week-ends, il est donc important de prendre en compte le temps d'attente entre les bus.



Le vélo

Plusieurs aménagements cyclables permettent de se rendre à CentraleSupélec sur des itinéraires relativement sûrs et agréables.

Un exemple de location de vélos : <https://www.lemet.fr/velomet>





Prendre soin de soi

Les étudiants peuvent se rapprocher du service de santé étudiante (SSE) de l'Université de Lorraine qui propose des consultations gratuites et confidentielles

Prise de rendez-vous en ligne : <https://rdv-sse.univ-lorraine.fr/>

- Visites médicales et gynécologiques
- Accueil infirmier
- Aide psychologique
- Soutien social
- Accompagnement des étudiants en situation de handicap
- Mise à jour des vaccinations
- Dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST)
- Conseils en nutrition
- Conseils en addictologie

Des consultations médicales sans rendez-vous sont également assurées aux services de soins immédiats non programmés des hôpitaux "Robert Schuman" et "Belle Isle" de Metz.

Hôpitaux les plus proches

- Hôpital de Mercy - CHR
1 allée du château - 57530 Ars-Laquenexy
- CHôpitaux privés de Metz "Robert Schuman"
Rue du Champ Montoy - 57070 Vantoux

Pharmacies

Plusieurs pharmacies sont accessibles à pied depuis la résidence/campus.



Téléconsultations médicales

L'Université Paris-Saclay propose à tous les étudiants disposant d'une carte vitale (y compris un numéro temporaire) un **accès à QARE, plateforme de téléconsultation médicale**, fonctionnant tous les jours de la semaine de 6h à minuit, sans avance de frais.

S'inscrire au service de téléconsultation Qare :



Soutien psychologique

- Dispositif local pour une prise en charge rapide et efficace grâce à un partenariat avec le Centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine.
- Une confidentialité assurée avec des bons de consultation anonymes distribuables par Ninel Kokanyan (référente égalité Femmes/Hommes sur le campus de Metz) ou par le biais du BDE.
- Un suivi complet adapté à la gravité de chaque cas, avec la possibilité de mettre en place des thérapies spécialisées telles que l'EMDR ou l'hypnose thérapeutique, dispensées par des professionnels qualifiés.

Assistante sociale

CentraleSupélec dispose d'un **service d'aide sociale aux étudiants**. Mme Barbaroux reçoit les étudiants sur rendez-vous les lundis et mardis de 9h à 13h.



Se restaurer

Le campus dispose d'un restaurant universitaire (RU), ouvert pour le déjeuner aux étudiantes, étudiants et personnels, afin de répondre à tous les goûts et besoins alimentaires, géré par le CROUS, qui est situé dans les locaux de l'école.

- Vous pouvez profiter de repas équilibrés à des prix abordables. Ce RU propose des formules variées, avec des plats chauds, des salades, et des desserts, adaptés aux budgets étudiants. Les menus sont diversifiés et incluent des options végétariennes. Un autre restaurant CROUS Technopôle à proximité de l'école est ouvert le soir.
- Des espaces équipés de micro-ondes et de tables sont à disposition pour ceux qui préfèrent apporter leur propre repas. Ces lieux de restauration en libre-service permettent de déjeuner sur place dans une atmosphère conviviale.



Bouger

Metz Technopôle offre de vastes espaces verts : des plans d'eau, comme le lac Symphonie ou encore, le bois de la Macabée.

Les sportifs aussi y trouveront leur compte. Le campus de Metz dispose de plusieurs infrastructures sportives permettant la pratique d'une grande diversité de disciplines.

Installations mises à disposition :

- gymnase polyvalent,
- salle de musculation,
- terrain de football,
- à proximité du campus, se trouve également un grand centre de fitness.

Les étudiantes et étudiants peuvent ainsi pratiquer :

- des sports individuels : fitness, musculation, vélo en salle, footing,
- des sports collectifs : badminton, basket, football, volley, rugby.

Les activités du SUAPS de l'Université de Lorraine sont accessibles gratuitement aux étudiantes et étudiants, leur permettant, ainsi, de pratiquer l'ensemble des sports proposés par l'université.



Vie quotidienne sur le campus



Pratiquer une activité sportive

Le campus dispose de plusieurs infrastructures sportives permettant la pratique d'une grande diversité de disciplines :

- un gymnase polyvalent,
- une salle de musculation,
- un terrain extérieur de foot .

Les étudiants peuvent ainsi pratiquer :

- **des sports individuels** : fitness, musculation, vélo en salle, footing
- **des sports collectifs** : badminton, basket, football, volley, rugby

Ils bénéficient également de la proximité d'un grand centre de fitness et ont un accès gratuit au SUAPS de l'Université de Lorraine (<https://sport.univ-lorraine.fr/>), leur permettant de pratiquer l'ensemble des sports proposés par l'université. Metz, étant une ville d'eau, offre aussi la possibilité de s'adonner à de nombreuses activités nautiques.

L'association étudiante en charge du sport, le **Bureau des Sports (BDS)**, organise tout au long de l'année divers événements, tels que le **TIFOSS** (Tournoi International de Foot en Salle de Supélec), des activités fluos, du kayak, ainsi que le tournoi inter-associations.



Vie numérique

En tant qu'étudiant de CentraleSupélec, vous devez disposer d'un compte CentraleSupélec avec un identifiant de format `prenom.nom@student-cs.fr`. Ce compte est indispensable. Nous vous conseillons de consulter votre messagerie sur ce compte au moins une fois par jour.



Sites web de l'école

- **MyWay** (<https://myway.centralesupelec.fr/>) : c'est la plaque tournante de tous les sites web de CentraleSupélec. Vous y trouverez tous les liens pour accéder aux formulaires/services proposés par l'École, votre emploi du temps et vos notes.
- **Edunao** (<https://centralesupelec.edunao.com/my>) héberge tous les cours que vous avez à CentraleSupélec.
- **Géode** (<https://geode.centralesupelec.fr/CS>) : vous en aurez parfois besoin pour télécharger votre emploi du temps ou votre certificat de scolarité sur votre téléphone, pour faire valoir vos absences ou pour consulter vos notes.
- **ResaCS** (<https://resa.centralesupelec.fr/>) : permet de réserver des salles de CentraleSupélec pour travailler en journée (de 7h à 23h). Il est également disponible sur MyWay.



Impression

Des copieurs/imprimantes sont à disposition des étudiants dans différents espaces. Il faudra vous munir de votre carte étudiant pour les utiliser.



VSS, harcèlement et discriminations

Sécurité

Les horaires d'ouverture du campus de Metz :

- Semaine de 7h30 à 21h00
- Week-end de 9h00 à 19h00

Responsable sécurité incendie

Sébastien VAN LUCHENE - Responsable des services généraux & atelier
06 04 13 12 23 - sebastien.vanluchene@centralesupelec.fr

Responsable lasers

Nicolas MARSAL - Enseignant-chercheur
Bureau B107 - nicolas.marsal@centralesupelec.fr

Assistants de prévention

Antoine PIVATI - Appariteur
Bureau D004 bis-RdC - 01 75 31 70 58 - antoine.pivati@centralesupelec.fr

Anthony DI CANDIA - Gardien/Jardinier
06 75 09 70 10 - anthony.dicandia@centralesupelec.fr



Violences sexuelles et sexistes

Pour la prévention contre les violences sexuelles et sexistes, l'école fournit de nombreuses informations en début d'année. Les contacts les plus importants sont :

- Les référentes égalité de genre Aline Faes et Alexandrine Urbain
aline.faes@centralesupelec.fr et alexandrine.urbain@centralesupelec.fr
- SOS-Homophobie : 01 48 06 42 41

Pour recueillir et traiter les signalements en toute confidentialité, CentraleSupélec met également à disposition des étudiants un portail, permettant de signaler toute forme de violence (discriminations, harcèlement moral, sexiste ou sexuel...) :

<https://centralesupelec.besignal.com/>

En outre, la Cnaé est un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination :
0 800 737 800 – Gratuit et confidentiel (de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi)
cnae@enseignementsup.gouv.fr



Contacts utiles

À l'École

PC Sécurité du campus	Delphine WOLFERSBERGER	Bureau D010	delphine.wolfersberger@centralesupelec.fr
Handicap	??	??	??
Violences sexistes et sexuelles	Philippe MOROSINI	Bureau B109-2	philippe.morosini@centralesupelec.fr
France Victimes			01 80 52 33 86
Service médical	Université de Lorraine	www.univ-lorraine.fr/welcome/le-sse-service-de-sante-etudiante	
Gestion des inscriptions administratives, aide au logement	Dorothee BERTOLO	Bureau D016	dorothee.bertolo@centralesupelec.fr
Référente Vie Associative	Laurence FERNANDES	Bureau D018	laurence.fernandes@centralesupelec.fr
Référente Fondation CentraleSupélec	Dorothee BERTOLO	Bureau D016	dorothee.bertolo@centralesupelec.fr
Police	17 ou 112		
Pompiers	18 ou 112		
Urgence de santé	15 ou 18 ou 112		

Contacts académiques

Assistante de Direction du Campus	Justine Rioult	Bureau D009	justine.rioult@centralesupelec.fr
Directeur des Études	Philippe MOROSINI	Bureau D018	philippe.morosini@centralesupelec.fr
Responsable scolarité	Delphine WOLFERSBERGER	Bureau D010	delphine.wolfersberger@centralesupelec.fr
Chargée de la mobilité internationale	Beate MANSANTI	Bureau D014	beate.mansanti@centralesupelec.fr
Responsable langues	Élisabeth LEUBA	Bureau D014	elisabeth.leuba@centralesupelec.fr
Administratif	Dorothee BERTOLO	Bureau D016	dorothee.bertolo@centralesupelec.fr
Scolarité 1A-APP & 1A-SPE	Véronique BAUDOT	Bureau D015	veronique.baudot@centralesupelec.fr
Scolarité cursus de spécialité Physique & de spécialité Informatique - 3A-SDI & 3A-PSY	Laurence FERNANDES-LANFRANCHI	Bureau D019	laurence.fernandes@centralesupelec.fr



Suivez-nous sur :

